

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le Budget de la Dette Publique, pour l'exercice 1889, s'élève à fr.	99,673,646 28
Le projet de Budget de 1890, tel qu'il est actuellement établi, est de	99,163,209 08
	<hr/>
Soit une différence en moins de . . . fr.	508,437 20

Cette différence provient des modifications proposées aux articles, 7, 9, 18 et 20; en voici les motifs :

ART. 7. — *Dette à 3 1/2 %, 2^e série.*

Crédit voté pour 1889 fr.	32,802,316 04
Crédit demandé pour 1890.	32,883,878 84
	<hr/>
En plus pour 1890. . . fr.	81,562 80

Cette somme représente les charges d'intérêt et d'amortissement du capital de 2,204,400 francs en obligations 3 1/2 %, 2^e série, émis, pour règlement du prix de construction de chemins de fer, en exécution de l'article 1^{er}, 8^e, de la loi du 28 mai 1888, contenant le Budget des Recettes et des Dépenses extraordinaires pour l'exercice 1888.

ART. 9. — *Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires pendant l'année.*

Aucune allocation n'est actuellement proposée pour cet objet; mais il y aura lieu ultérieurement de demander un crédit pour couvrir soit les intérêts des Bons du Trésor en circulation, soit les frais des capitaux dont l'émission pourrait être reconnue nécessaire.

ART. 18. — *Minimum d'intérêt garanti par l'État en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et des lois subséquentes.*

Crédit voté pour 1889 fr.	490,000 »
Crédit demandé pour 1890.	500,000 »
	<hr/>
En plus pour 1890. . . fr.	10,000 »

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Cette augmentation provient de l'accroissement du minimum d'intérêt payé du chef de l'exploitation du chemin de fer de l'Entre-Sambre-et-Meuse.

ART. 20. — *Rémunération en matière de milice.*

Crédit voté pour 1889.	fr.	5,300,000	»
Crédit demandé pour 1890		5,200,000	»
		<hr/>	
En moins pour 1890.	fr.	100,000	»

Cette réduction est basée sur la rémunération due pour les années 1887 et 1888.

RÉCAPITULATION.

		Augmentations.	Diminutions.
Article 7	fr.	81,562 80	»
— 9		»	500,000 »
— 18		10,000 »	»
— 20		»	100,000 »
		<hr/>	
	Fr.	91,562 80	600,000 »
		<hr/>	
Soit une diminution de.	fr.	508,437 20	
		<hr/>	

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

À tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances, et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1890, à la somme de quatre-vingt-dix-neuf millions cent soixante-cinq mille deux cent neuf francs, huit centimes (fr. 99,165,209 08), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 25 février 1889.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1890.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
		des Intérêts.	de l'amortissement.			
	CHAPITRE I^{er}.					
	SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
	1^{re} SECTION.					
	<i>Dette dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	Dette à 2 1/2 %	5,498,900 78	•	5,498,900 78	5,498,900 78	•
2	Rente au nom de S. G. le prince de Waterloo.	•	•	•	80,508 14	•
	2^{me} SECTION.					
	<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvées par la loi du 29 avril sui- vant.</i>					
3	Redevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances . .	•	•	•	125,386 24	•
4	Rachat des droits de fanal	•	•	•	21,164 02	•
	3^{me} SECTION.					
	<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
	§ 1^{er}. Intérêts et amortissement.					
5	Dette à 5 %	15,505,770 •	1,059,718 •	16,655,488 •	16,655,488 •	•
6	Dette à 5 1/2 % (1 ^{re} série)	4,831,572 87	276,078 45	5,107,451 52	5,107,451 52	•
7	— (2 ^e série)	51,106,371 88	1,777,506 96	52,883,878 84	52,885,878 84	•
8	— (3 ^e série)	5,775,000 •	550,000 •	6,105,000 •	6,105,000 •	•
8 bis	— (2 ^e et 5 ^e séries)	1,750,000 •	100,000 •	1,850,000 •	1,850,000 •	•
	TOTAUX fr.	64,557,505 55	3,523,503 41	68,080,809 94		
9	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur res- sources extraordinaires à effectuer pendant l'année (Pour mémoire)				•	•
	A REPORTER fr.				68,505,957 34	•

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. . . fr.	68,305,957 34	
	§ 2. Annuités diverses.		
10	Rente au nom de la ville de Bruxelles	500,000 "	
11	Rente constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage.	672,330 "	
12	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	500,000 "	
13	Dix-huitième annuité pour prix d'une partie du matériel d'exploitation, repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 5 juin suivant	612,000 "	
14	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour le service des actions privilégiées de la grande Compagnie du Luxembourg	15,500 "	
15	A. Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,107 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.) fr. 5,591,169 "		80,554,212 08
	B. Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.) fr. 5,080,668 "	8,471,837 "	
16	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1890 (convention internationale du 31 octobre 1879 approuvée par la loi du 29 avril 1880)	1,000,000 "	
	§ 3. Autres charges.		
17	Rente annuelle à 3 %, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires.	42,287 74	
18	Minimum d'intérêt garanti par l'État. (Crédit non limitatif)	500,000 "	
19	A. Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent, ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Paiement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.). 127,000 "		134,500 "
	B. Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt 7,500 "	134,500 "	
	A REPORTER. . . . fr.	"	80,554,212 08

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE (suite).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
	REPORT. fr.	•	80,554,212 08
	CHAPITRE II. RÉMUNÉRATIONS.		
20	Rémunération en matière de milice. (Crédit non limitatif)	3,200,000 •	} 10,148,997 •
21	Pensions diverses.	10,444,997 •	
22	Pensions des professeurs et instituteurs communaux.	1,940,000 •	
23	Pensions de l'ancienne caisse de retraite	564,000 •	
	(Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)		
	CHAPITRE III. INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.		
24	a. Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor 1,300,000 •	1,303,000 •	} 2,462,000 •
	b. Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 •	3,000 •	
25	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	9,000 •	
26	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847; intérêts à 3 % des fonds consignés au profit de mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851	1,150,000 •	
	(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
	TOTAL. fr.	•	99,165,200 08

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 25 février 1889.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre des Finances,

A. BEERNAERT.

50

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1890.

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NOMBRE des articles.	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total par dette.
			des intérêts.	de l'amortissement.	
CHAPITRE PREMIER.					
SERVICE DE LA DETTE PROPREMENT DITE.					
1 ^{re} SECTION.					
<i>Dettes dont l'origine est antérieure au 1^{er} octobre 1830.</i>					
1	"	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la Dette publique à 2 $\frac{1}{2}$ %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 (semestres au 1 ^{er} juillet 1890 et au 1 ^{er} janvier 1891).	5,498,990 78	"	5,498,990 78
2	"	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital au nom de S. G. le prince de Waterloo, en vertu de l'arrêté royal du 3 juin 1817 et de la convention du 7 juin 1872 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1890).	"	"	"
2 ^{me} SECTION.					
<i>Redevances dues au Gouvernement des Pays-Bas en vertu du traité du 5 novembre 1842, et de la convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril suivant.</i>					
3	"	Relevance pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances (articles 20 et 23 dudit traité), et art. 10 de ladite convention.	"	"	"
4	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'article 18 du même traité.	"	"	"
3 ^{me} SECTION.					
<i>Dettes contractées depuis 1830.</i>					
§ 1 ^{er} . Intérêts et amortissement.					
5	a.	Intérêts de la Dette d'un capital nominal de 519,859,000 francs à 3 %, provenant : 1 ^o de l'emprunt de 306,859,000 francs émis en vertu de la loi du 29 avril 1875 et conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 120); 2 ^o d'un capital de 80,000,000 de francs négocié par convention du 25 janvier 1878, en vertu de diverses lois; 3 ^o d'un capital de 133,000,000 de francs négocié par convention du 29 juin 1882, conformément à l'arrêté royal du même jour (<i>Moniteur</i> , n° 185), pris en exécution de diverses lois (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1890)	15,505,770	"	16,035,488
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 c ^{ts} % du capital de 519,859,000 francs (mêmes semestres)	"	1,030,718	
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (1 ^{re} série) : 1 ^o de la dette d'un capital nominal de 88,059,225 francs, provenant de l'exécution de la loi du 26 août 1885, relative au remboursement ou à l'échange des titres émis par la Grande Compagnie du Luxembourg; 2 ^o de l'emprunt de 50,000,000 de francs autorisé par diverses lois et émis en vertu de l'arrêté royal du 11 juin 1886 : (semestres au 1 ^{er} juillet 1890 et au 1 ^{er} janvier 1891)	4,851,372 87	"	5,107,451 32
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % du capital de 138,059,225 francs (mêmes semestres)	"	276,078 45	
7	a.	Intérêts à 3 $\frac{1}{2}$ % (2 ^e série) du capital de fr. 888,755,482 22 provenant de la conversion des emprunts et dettes à 4 % 1 ^{re} série (loi du 16 novembre 1886) : semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1890.	31,106,371 88	"	32,883,878 84
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	1,777,506 96	
8	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (3 ^e série) du capital de 165,000,000 de francs, provenant de la conversion de la dette à 4 % 2 ^e série (loi du 16 novembre 1886) et de l'exécution de l'article 3 de cette loi : semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1890	5,775,000	"	6,105,000
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital (mêmes semestres).	"	530,000	
861	a.	Intérêts à 5 $\frac{1}{2}$ % (2 ^{me} et 3 ^{me} séries) du capital de l'emprunt de 50,000,000 de francs négocié en vertu de l'arrêté royal du 15 juin 1888.	1,750,000	"	1,850,000
	b.	Dotation de l'amortissement : 20 centimes % de ce capital	"	100,000	
TOTAUX.			64,557,505 53	3,523,303 41	68,080,808 94
9	"	Intérêts et frais des capitaux nécessaires à l'effet de pourvoir aux dépenses sur ressources extraordinaires à effectuer pendant l'année.			

A REPORTER. fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
5,498,990 78	5,498,990 78	"	"	5,498,990 78	5,498,990 78	
80,508 14	80,508 14	"	"	80,508 14	80,508 14	
123,380 24	123,380 24	"	"	123,380 24	122,432 88	
21,164 02	21,164 02	"	"	21,164 02	21,000 40	
16,635,488	16,635,488	"	"	16,635,488	16,635,488	
5,107,451 32	5,107,451 32	"	"	5,066,834 07	4,793,100 93	
52,885,878 84	52,802,316 04	81,562 80	"	52,802,316 04	54,851,077 66	
6,105,000	6,105,000	"	"	6,105,000	5,536,750	
1,850,000	1,850,000	"	"	"	"	
"	500,000	"	500,000	1,053,005	488,333 31	
68,305,957 54	68,724,304 54	81,562 80	500,000	67,387,442 20	68,017,802 10	

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	RÉCAPIT. fr.
§ 2. Annuités diverses.			
10	•	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842. (Semestres au 1 ^{er} juillet 1890 et au 1 ^{er} janvier 1891.)	
11	•	Rente annuelle constituant le prix de rachat du chemin de fer de Mons à Manage, en vertu de la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858	
12	•	Quote-part de la Belgique du chef de la reprise de la ligne de Spa à la frontière Grand-Ducale	
13	•	Vingtième annuité (calculée à 4 $\frac{1}{4}$ % sur un capital de 15,000,000 francs) pour prix d'une partie du matériel d'exploitation repris en vertu de l'article 10 de la convention du 25 avril 1870, approuvée par la loi du 3 juin suivant	
14	•	Annuité à servir jusqu'en 1949 inclusivement, pour les intérêts et l'amortissement des actions privilégiées de la Grande Compagnie du Luxembourg	
15	A.	Annuité de 7,000 francs par kilomètre sur 770,167 mètres, longueur des lignes ou sections de lignes livrées à l'État antérieurement au 1 ^{er} janvier 1877. (Art. 53, § 1 ^{er} , de la convention du 1 ^{er} juin 1877.)	5,591,169 •
	B.	Annuité de 4,000 francs par kilomètre sur les mêmes lignes ou sections de lignes. (Art. 53, § 2, et art. 57 combinés de la même convention.)	3,080,668 •
16	•	Loyer provisionnel du chemin de fer d'Anvers à Rotterdam, pour les semestres au 1 ^{er} avril et au 1 ^{er} octobre 1890. (Convention internationale du 31 octobre 1879, approuvée par la loi du 29 avril 1880.)	
§ 3. Autres charges.			
17	•	Rente annuelle à 3 % provenant du capital nominal de fr. 1,409,654 96 accordé en vertu de la loi du 2 avril 1875, à titre d'indemnités du chef de servitudes militaires. (Période du 13 avril 1889 au 12 avril 1890.)	
18	•	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois).	
19	A	Frais relatifs au service des diverses dettes et annuités qui précèdent ainsi que des emprunts émis par la Société nationale des chemins de fer vicinaux. (Payement des intérêts, amortissement, contrôle, confection et émission de titres, etc.)	127,000 •
	B.	Frais de la surveillance des compagnies de chemins de fer, etc., au point de vue de la garantie du minimum d'intérêt, en exécution des conventions	7,500 •
CHAPITRE 1^{er}.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS votés POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
68,305,957 34	68,724,304 54	81,562 80	500,000	67,387,442 20	68,017,862 10	
300,000	300,000	•	•	300,000	300,000	
672,350	672,350	•	•	672,350	672,350	
500,000	500,000	•	•	500,000	500,000	
612,000	612,000	•	•	612,000	612,000	
15,500	15,500	•	•	15,500	15,500	
8,471,837	8,471,837	•	•	8,471,837	8,471,837	
1,000,000	1,000,000	•	•	1,000,000	1,000,000	
42,287 74	42,287 74	•	•	42,287 74	42,287 74	
500,000	490,000	10,000	•	490,000	491,907 94	(a) Annexe n° 1.
134,500	134,500	•	•	134,500	63,666 50	
80,554,212 08	80,962,640 28	91,562 80	500,000	79,625,607 03	80,187,191 42	
DIMINUTION. . . fr.		408,437 20				

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	
CHAPITRE II.			
RÉMUNÉRATIONS.			
20	*	Rémunération en matière de milice. (<i>Credit non limitatif.</i>)	
<i>Pensions diverses :</i>			
	a.	Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	864 "
	b.	— civiles	5,750 "
	c.	— de l'ordre de Léopold	31,000 "
	d.	Marine. — Pensions militaires	25,291 "
	e.	Secours sur le fonds dit de Waterloo	86 "
	f.	Pensions de la Cour des Comptes.	16,000 "
	g.	— du Département de la Justice	705,000 "
	h.	— — — (ecclésiastiques)	470,000 "
21	i.	— — des Affaires Étrangères.	80,000 "
	j.	— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	620,000 "
	k.	— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	500,000 "
	l.	— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,120,000 "
	m.	— — de la Guerre (militaires)	4,555,000 "
	n.	— — — (civiles)	145,000 "
	o.	— — des Finances.	2,257,000 "
	p.	Arriérés de pensions de toute nature	20,000 "
22	*	Pensions des professeurs et instituteurs communaux (loi du 16 mai 1876, art. 7 et 8).	
23	*	Pensions de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées, à titre de subside, au service de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Département des Finances.)	
TOTAL DU CHAPITRE II.			fr.
CHAPITRE III.			
INTÉRÊTS DES FONDS DÉPOSÉS A TITRE DE CAUTIONNEMENTS OU DE CONSIGNATIONS.			
24	a	Intérêts à 3 1/2 % des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du Trésor, par les comptables de l'État, des communes et des établissements publics, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc.	1,500,000 "
25	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos	3,000 "
26	c.	Intérêts des cautionnements des remplaçants dans la milice nationale.	
	d.	Intérêts à 2 1/2 % des consignations en général, ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'article 7 de la loi du 15 novembre 1847 ; intérêts à 5 %, des fonds consignés au profit des mineurs et d'interdits en vertu de la loi du 16 décembre 1851.	
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)			
TOTAL DU CHAPITRE III.			fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUUMENTATION.	DIMINUTION.			
3,200,000	3,300,000	"	100,000	3,200,000	2,651,210	
10,444,007	10,444,997	"	"	10,243,764	9,599,885 86	(a) Annexes n° 2 à 4.
1,940,000	1,940,000	"	"	1,733,000	1,455,919 63	Les dépenses à imputer sur ce crédit sont recouvrables au profit du Trésor, à charge des budgets des provinces et des communes, respectivement dans la proportion de $\frac{1}{3}$ et de $\frac{2}{3}$.
564,000	564,000	"	"	564,000	400,000	
16,148,997	16,248,997	"	100,000	15,740,764	14,407,015 49	
DIMINUTION . . .		100,000				

1,303,000	1,303,000	"	"	1,303,000	1,547,740 77
9,000	9,000	"	"	9,000	8,487 58
1,150,000	1,150,000	"	"	1,150,000	1,329,312 70
2,462,000	2,462,000	"	"	2,462,000	2,085,541 14

BUDGET DE L'EXERCICE 1890.

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h2>Récapitulation.</h2> <hr style="width: 10%; margin: auto;"/>	
I.	Service de la dette proprement dite
II.	Rémunérations
III.	Intérêts des fonds déposés à titre de cautionnements ou de consignations
TOTAUX. fr	
Article. — 19	<i>Pour mémoire :</i> Intérêts à 4 % sur le prix de rachat du chemin de fer de Virton

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1890.	CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1889.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS voies POUR L'EXERCICE 1888.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1887.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
80,554,212 08	80,962,640 28	•	408,428 20	79,623,697 03	80,187,191 42	
16,148,997 •	16,248,907 •	•	100,000 •	15,740,764 •	14,407,013 49	
2,462,000 •	2,462,000 •	•	•	2,462,000 •	2,685,541 14	
90,165,209 08	90,673,646 28	•	508,428 20	97,823,461 03	97,279,748 03	
					1,201 87	
TOTAL fr.					97,280,952 02	

(60)

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE
POUR L'EXERCICE 1890.

L'annexe n° 1 indique les sommes payées à titre de minimum d'intérêt pendant les années 1882 à 1887.

L'annexe n° 2 fait ressortir, par nature de pensions, les différences en plus et en moins entre les crédits alloués pour l'année 1889 et ceux qui sont proposés pour l'exercice 1890.

L'annexe n° 3 indique le nombre et le montant des pensions éteintes pendant l'année 1888, et des pensions qui restaient à servir à la date du 1^{er} janvier 1889.

L'annexe n° 4 donne la liste nominative des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions dans le cours de l'année 1888.

État des sommes payées à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1854 et de lois subséquentes, pendant les années 1882 à 1887.

DÉSIGNATION DES PARTIES PRENANTES.	ANNÉES					
	1882.	1883.	1884.	1885.	1886.	1887.
la Flandre occidentale.	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)
l'Entre-Sambre-et-Meuse.	127,751 44	128,569 50	152,356 07	141,180 71	142,941 44	141,907 99
CHENIN } DE FER DE } Liège à Turnhout.	(2) 12,073 28	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
} Tongres à Bilsen	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
} — à Ans	7,055 78	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
} Naeseyck.	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "	150,000 "
Capital de Bossuyt à Courtrai	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "
TOTAUX.fr.	497,460 50	478,569 50	482,556 07	491,180 71	492,941 44	491,907 99

(1) D'après les comptes fournis, il n'est rien dû pour garantie d'intérêt.

(2) Le produit de ce chemin de fer ayant dépassé, pendant les années 1873 à 1886 inclusivement, 7 0/0 du capital qui a servi de base à la fixation du minimum d'intérêt garanti, la Société concessionnaire a versé dans les caisses du Trésor fr. 269.293 94 à titre de remboursement à valoir sur les sommes qui lui ont été payées pour les années précédentes.

(3) La reprise de cette ligne par l'État a mis fin au paiement de la garantie.

(4) Aucun compte n'a été fourni par ces Sociétés pour l'année 1887.

PENSIONS.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	CRÉDITS VOTÉS POUR 1889.		CRÉDITS DEMANDÉS POUR 1890.			
	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	Ordinaires.	Extraordinaires et temporaires.	DIFFÉRENCES	
					en plus.	en moins.
Pensions civiles et autres, accordées avant 1850	"	864	"	864	"	"
— civiles	"	3,756	"	3,756	"	"
— de l'ordre de Léopold	51,000	"	51,000	"	"	"
— de la marine (militaires)	"	25,291	"	25,291	"	"
Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	80	"	80	"	"
Pensions de la Cour des Comptes	16,000	"	16,000	"	"	"
— du Département de la Justice	765,000	"	765,000	"	"	"
— — — (ecclésiastiques)	470,000	"	476,000	"	"	"
— — des Affaires Étrangères	80,000	"	80,000	"	"	"
— — de l'Intérieur et de l'Instruction publique	620,000	"	620,000	"	"	"
— — de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics	560,000	"	560,000	"	"	"
— — des Chemins de fer, Postes et Télégraphes	1,120,000	"	1,120,000	"	"	"
— — de la Guerre (militaires)	4,555,000	"	4,555,000	"	"	"
— — — (civiles)	145,000	"	140,000	"	"	5,000
— — des Finances	2,257,000	"	2,257,000	"	"	"
Arriérés de pensions de toute nature	20,000	"	20,000	"	"	"
Totaux fr.	10,417,000	27,997	10,412,000	27,997	"	5,000
	fr. 10,444,997		fr. 10,439,997		en moins fr.	5,000

TABLEAU N° 3.

EXERCICE 1888. — DETTE PUBLIQUE. —

Situation au 1^{er}

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DES PENSIONS.			MONTANT DES PEN.			
	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.		SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.	SITUATION au 1 ^{er} janvier 1888.	MOUVEMENT pendant l'année 1888.	
		Accroisse- ment.	Décroisse- ment.			Accroisse- ment.	Décroisse- ment.
Civiles et autres accordées avant 1850.	3	•	1	2	804	•	288
Civiques	11	•	4	7	3,750	•	1,460
Fonctionnaires et employés de l'ancienne caisse de retraite	2	•	•	2	555	•	•
Militaires	3,062	181	205	3,038	4,108,856	(*) 664,715	541,570
Ordre de Léopold	186	3	15	174	18,600	300	1,500
Marine (militaires de la)	16	•	•	16	20,988	(*) 2,303	•
Secours sur le fonds dit de Waterloo	1	•	•	1	86	•	•
<i>Pensions civiles.</i>							
Pensions des Affaires Étrangères	24	3	5	24	53,331	21,044	7,192
— de la Justice.	272	22	25	271	709,312	62,787	50,081
— de l'Intérieur et de l'Instruction pu- blique.	204	34	29	209	620,915	63,668	55,256
— des chemins de fer, Postes et Télé- graphes	856	106	61	901	914,158	175,094	75,529
— de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics.	118	35	17	109	545,382	61,884	31,912
— de la Guerre.	55	6	11	50	127,680	9,464	16,436
— des Finances.	1,749	118	165	1,702	2,226,530	188,375	219,398
— de la Cour des Comptes	3	•	1	2	11,941	•	3,019
Pensions ecclésiastiques	466	52	62	486	475,150	54,265	61,150
Pensions des veuves de l'ancienne caisse de retraite.	38	•	8	30	34,487	•	5,750
Pensions des professeurs et instituteurs com- munaux (*).	1,365	150	08	1,447	1,432,742	170,734	69,797
TOTAUX	8,604	710	073	8,641	11,153,122	1,474,633	913,824
				AUGMENTATION : 37 pensions.		AUGMENTATION : 530,809 francs.	

PENSIONS DE TOUTE NATURE.

janvier 1889.

SIONS.		MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.	MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.	Observations.
SITUATION au 1 ^{er} janvier 1889.				
576		1 pension éteinte par suite de décès.	
2,296		4 id. id. id.	
355	
4,452,181	179 pensions accordées nouvellement. 2 id. id. p ^r suite de revision.		205 pensions éteintes par suite de décès. 2 id. id. par suite de revision.	(1) Cette augmentation résulte, à concurrence de 593,932 francs, de la revision ordonnée par la loi du 23 mai 1888.
17,400	3 id. id. nouvellement.		15 id. id. par suite de décès	
23,291	
80	(2) Augmentation résultant de l'exécution de la même loi.
67,183	3 pensions accordées nouvellement.		3 pensions éteintes par suite de décès.	
721,118	22 id. id. id.		25 id. id. id.	
620,547	33 id. id. id. 1 id. id. p ^r suite de revision.		27 id. id. id. 1 id. id. par suite de revision. 1 id. id. par cumut.	
1,043,923	105 id. id. nouvellement. 8 id. id. p ^r suite de revision.		58 id. id. par suite de décès. 8 id. id. par suite de revision.	
375,354	34 id. id. nouvellement. 1 id. id. p ^r suite de revision.		17 id. id. par suite de décès.	
120,717	6 id. id. nouvellement.		11 id. id. id.	
2,105,507	118 id. id. id.		164 id. id. id. 1 id. id. par suite de revision	
8,022		1 id. id. par suite de décès.	
463,265	52 id. id. id.		62 id. id. id.	
28,751		8 id. id. id.	
1,535,670	145 id. id. id. 7 id. id. p ^r suite de revision		61 id. id. id. 7 id. id. par suite de revision.	
11,663,951	710 pensions		675 pensions.	

(2) Aux termes de l'article 8 de la loi du 16 mai 1876 et de l'article 1^{er} de la loi du 8 avril 1881, les pensions des professeurs et instituteurs communaux conférées en vertu de ces lois, sont payées :
 $\frac{2}{5}$ par les communes, $\frac{3}{5}$ par les provinces, $\frac{1}{5}$ par l'Etat.
 Ces diverses quotités sont portées au Budget de la Dette publique.

766)

ANNEXE N° 4.

LISTE NOMINATIVE

des magistrats, fonctionnaires, professeurs, employés, militaires et ecclésiastiques inscrits au grand-livre des pensions pendant l'année 1888.
(Art. 4 de la loi du 17 février 1849 et art. 9 de la loi du 11 mars 1880.)

Art. 4 de la loi du 17 février 1849. — Chaque année, le Ministre, lors de la présentation du Budget de son Département, produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le courant de l'année. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restent à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Art. 9 de la loi du 11 mars 1880. — Chaque année, lors de la présentation du Budget de la Dette publique, le Ministre des Finances produira la liste nominative et détaillée des personnes admises à la pension dans le cours de l'année précédente. — Il indiquera aussi le nombre et le montant des pensions éteintes pendant le même terme et des pensions qui restaient à servir à l'époque du 1^{er} janvier.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice.								
	<i>Magistrats, fonctionnaires et employés.</i>								
1	Cornet, L.-C.-M.-F., substitut du Procureur du roi près le tribunal de 1 ^{re} instance de Courtrai (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10, 11, 13 de celle du 25 juillet 1867).	55	1,202	295	12	Maes, C.-B., surveillant de 2 ^e classe à la maison centrale pénitentiaire de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	50	709	76
2	Schloos, H.-A., président de chambre à la Cour d'appel de Liège (art. 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 10 et 11 de celle du 25 juillet 1867).	58	8,190	358	13	Peeters, F.-J., ancien surveillant de 1 ^{re} classe à la maison centrale pénitentiaire à Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	62	1,545	84
3	Fallose, A.-J., conseiller à la Cour d'appel de Liège (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	73	7,800	Id.	14	Kallen, J.-L.-H., juge de paix du canton de Beeringen (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	3,200	98
4	Derbaix, N., juge de paix du canton de Senefic (art. 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 9 de celle du 25 juillet 1867).	71	3,500	352	15	West, L.-G.-S., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté à Anvers (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	55	747	Id.
5	Huyts, C.-J., instituteur principal aux écoles agricoles de Ruyssede (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	61	1,804	Id.	16	Rousseau, A.-P.-A., juge de paix du canton de Virton (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 de la loi de 1867).	70	3,500	111
6	Dufoin, O.-F., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté cellulaire de Liège (art. 3, 6, 8, 14 et 40 de la loi du 21 juillet 1844 et art. 1 ^{er} de celle du 10 janvier 1886).	42	500	Id.	17	Van Mechelen, J.-C.-E., greffier adjoint au tribunal de 1 ^{re} instance de Malines (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	60	1,013	Id.
7	D'Erekenstecl, L.-E., juge de paix du canton de Nandrin (art. 40 de la loi de 1844 et art. 9 et 11 de la loi de 1867).	71	3,250	7	18	Bouwens, J.-E., greffier du tribunal de 1 ^{re} instance de Bruxelles (art. 1, 6, 8, 10, 12, 13, 40 et 44 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	70	5,400	156-157
8	Schollaert, A.-T.-J., conseiller à la Cour d'appel de Bruxelles (art. 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 10 et 11 de la loi de 1867).	70	7,196	11	19	Delacosta, R.-A., secrétaire du parquet du tribunal de 1 ^{re} instance de Turnhout (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	73	1,212	Id.
9	Brihosa, F.-A.-F.-G., président du tribunal de 1 ^{re} instance de Dinant (art. 40 de la loi de 1844 et art. 10, 11 et 14 de la loi de 1867).	69	7,000	76	20	Rucquoy, A.-M.-J., surveillant de 1 ^{re} classe à la maison de sûreté de Bruges (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 et 2 de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	58	805	105
10	Gillon, P.-L., greffier de la justice de paix du 2 ^e canton de Courtrai (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	71	1,715	Id.	21	Heirman, L.-J., surveillant de 2 ^e classe à la maison de sûreté de Gand (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	50	433	232
11	Grandry, N.-J., greffier de la justice de paix du canton de Héron (art. 3, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1867 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	71	635	Id.	22	Paesen, J.-H., préposé à la conduite des voitures cellulaires (art. 1, 6, 8, 12 et 40 de la loi de 1844, art. 1 ^{er} de la loi de 1849 et art. 1 ^{er} de la loi de 1886).	65	1,667	275-276
						TOTAL . . .		62,787	

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
	Ministère de la Justice.								
	<i>Pensions ecclésiastiques.</i>								
1	Michiels, J.-B., curé de 2 ^e classe à Anderlecht (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	78	1,600	295	18	Verlodt, F., desservant à Hofstade (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,100	58-59
2	Ponceau, J.-U., curé de 2 ^e classe à Lens (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	82	1,600	Id.	19	De Jaegher, Ch.-L., desservant à Zandvoorde (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.
3	Capouillez, A.-J., desservant à Waudrez (art. 12, 20, 21, 22 et 49 de la loi de 1844).	74	1,105	Id.	20	Van Besien, Ch.-H.-E., desservant à Melle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
4	Cornet, J., desservant à Vezon (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,135	Id.	21	Lambert, F.-J., desservant à Jambes (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	56	587	Id.
5	Cheneval, A.-J., desservant à Maffle (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	67	1,072	Id.	22	Pattyn, G.-P., desservant à Stac- vele (art. 12, 25, 24 et 40 de la loi de 1844).	61	809	98
6	Marting, A., desservant à Gors- sum (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,175	338	23	Bormans, H.-B., desservant à Emael (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,165	Id.
7	Lallement A.-J., desservant à Ligny (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	62	922	Id.	24	Coenegracht, L., desservant à Riempst (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.
8	Bouvy, J.-F., desservant à Maffles (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	811	Id.	25	Herman, P.-J., desservant à Beyne (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.
9	Dierickx, J.-R., desservant à Rhode-St-Pierre (art. 12, 22, § 2, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	58	659	538	26	Windels, E., desservant à Wes- trem (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	63	992	138
10	Decoster, H., curé de 2 ^e classe à Hal, (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	76	1,041	7	27	Delvaux, H.-E.-H., vicaire à Na- mur (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	664	Id.
11	Coenen, R.-L., desservant à Win- tershoven (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,148	Id.	28	Soetewey, P.-J., desservant à Wolfsdonck (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	84	1,200	152
12	Lacrosse, G.-H.-J., desservant à Manahant (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	66	1,090	Id.	29	Van Hoochten, A.-M.-J., desservant à Louvain (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	75	1,151	Id.
13	Boutry, A.-J., desservant à Qué- vaucamps (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	67	1,100	11	30	Van Huffel, D., desservant à On- kerzele (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	73	1,163	Id.
14	Stéppé, G.-B., chapelain à Péde- St-Gertrude (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	65	343	36	31	Mangin, Ch., desservant à Mons (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	74	1,185	Id.
15	Devolder, A.-J.-B., desservant à Rummen (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.	32	Ska, J.-N., desservant à Chasse- pierre (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.
16	Jennis, J.-I., desservant à Bou- wel (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	66	1,100	Id.	33	Athonus, Ch.-J., desservant à Welle (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	152
17	Roosen, C.-J.-B., desservant à Ernage (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	58- 59	34	Delattre, A.-H.-G., desservant à Hertain (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	68	647	Id.
					35	Abinet, J.-L., desservant à Bas- togne (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	72	706	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
36	Dehilloëz, E.-F., desservant à Ghoy (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	55	614	156- 157		Ministère des Affaires étrangères.			
						<i>Fonctionnaires et employés.</i>			
37	Polus, J.-A., curé de 2 ^e classe à Maeseycck (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,501	176	1	Ferrier, C.-J.-F.-N.-L., consul général, honoraire (art. 3, 8 et 11).	61	6,044	»
38	Rabier, Jean, F. desservant à Lam- bermont (art. 12, 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	73	1,150	Id	2	Van der Straeten-Ponthoz, G.-A. comte, envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire (art. 1, 8, 11 et 15).	75	7,500	541
39	Bormans, P.-F., desservant à Lacr (Liège) (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	3	Delfosse, M.-Q.-G., envoyé extra- ordinaire et ministre plénipo- tentiaire (art. 1, 8, 11 et 15).	67	7,500	Id.
40	Bril, P.-E., desservant à Zarren (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	68	1,100	Id.					
41	Lecocq, P., desservant à La- plaigue (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	195		TOTAL.		21,044	
42	Schoofs, L.-H., curé de 2 ^e classe à Limbourg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,500	232		Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.			
						<i>Professeurs, fonctionnaires et employés.</i>			
45	Museur, Z., desservant à Buisse- nal (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,105	Id.	1	Behaegel, V., chef de bureau au commissariat de l'arrondisse- ment de Louvain.	70	408	»
44	Monseur, O.-J., desservant à Goé (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844)	77	1,200	260	2	Veuve Beken, née Kleykens, M. C., concierge de l'école moyenne de l'État à Diest.	63	125	»
45	Teirlinck, J.-F., desservant à Gand (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	67	1,100	Id.	3	Bougelet, V. A., chef de bureau à l'administration provinciale du Brabant.	66	3,600	»
46	Malisse, D.-J.-B., desservant à Tournai (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	60	601	275- 276	4	Colin, H.-B.-L., instituteur à l'école moyenne de l'État à Schaerbeek.	50	1,145	»
47	Gadet, J.-H.-H., desservant à Gingelom (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	73	1,155	Id.	5	Courtoy, H.-J., professeur à l'athé- née royal de Gand.	56	4,240	»
48	Mauroil, L., desservant à Obourg (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	69	1,100	Id.	6	Coyon, A., professeur au collège communal de Dinant.	50	220	»
49	De Jors, J.-J., desservant à Pé- ronnes-lez-Binche (art. 20, 21, 22 et 40 de la loi de 1844).	70	1,200	Id.	7	Degives, J.-F., préfet des études à l'athénée royal d'Ixelles.	64	4,490	»
50	Hissette, F., desservant à Hour (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	43	545	282- 285	8	Fassiaux, L.-L.-J., professeur à l'athénée royal de Chimay.	57	447	»
51	François, Ch., desservant à Po- puelles (art. 12, 23, 24 et 40 de la loi 1844).	66	1,055	Id.	9	Fauville, C.-J.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Namur.	48	1,365	»
52	Vanden Boorn, W.-H., desservant à Genoels-Elderen (art. 23, 24 et 40 de la loi de 1844).	64	960	350	10	Fontaine, P.-J., régent à l'école moyenne de l'État à Anvers.	56	2,377	»
					11	Groutars, J.-H., professeur à l'athénée royal de Hasselt	56	3,542	»
	TOTAL.		54,265						

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
12	Huytens de Terbecq, E.-J.-F., baron, greffier de la Chambre des représentants.	77	7,500	*	53	Demoiselle Delchef, J.-M., institu- trice à l'école d'application à Andenne.	60	20	*
15	Koob, J., instituteur à l'école moyenne de l'État à Namur.	56	1,459	*	54	Schepens, A., surveillant à l'athé- née royale de Bruxelles.	60	2,325	*
14	Lambrechts, G.-H., instituteur à l'école moyenne de l'État à Diest.	59	35	*	TOTAL. . . .			65,608	
15	Laminne, A.-H., professeur au séminaire de Saint-Trond.	60	1,096	*	Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique				
10	Lipstadt, L.-J., surveillant à l'athénée royal d'Anvers.	62	66	*	<i>Professeurs et instituteurs communaux.</i>				
17	Luyckx, H., huissier à l'admini- stration centrale.	75	1,854	*	1	V ^e Delvaux, née Lambert, T.-F.	*	1,040	*
18	Mathieu, J.-H.-P., régent à l'école moyenne de l'État à Verviers.	60	599	*	2	Muyldermans, P.	*	702	*
19	Moraël, H.-F., régent à l'école moyenne de l'État à Bruges.	60	1,460	*	3	Marchal, E.-J.	*	2,050	*
20	Morjean, H.-M.-J., directrice à l'école moyenne de l'État à Pecq.	45	280	*	4	Madame Corneau, née Leers, C.-M.-F.-A.	*	245	*
21	Moulin, J.-F., professeur au col- lège communal de Dinant.	64	2,185	*	5	Coulée, H.-J.	*	982	*
22	Paridant, S.-F. maître de musique à l'école moyenne de Soignies.	60	558	*	6	Dumont, J.-F.	*	1,168	*
25	Sagehomme, P.-J., commissaire d'arrondissement de Verviers.	81	5,118	*	7	Oben, H.	*	2,273	*
24	Smiets, G.-L., préfet des études à l'athénée royal de Huy.	59	675	*	8	Delfosse, A.	*	845	*
25	Stappaerts, E.-F.-A., chef de divi- sion à l'administration provin- ciale d'Anvers.	63	3,521	*	9	M ^{lle} Prangey dite Prangez, A.-J.	*	867	*
26	Techin, I., 2 ^e commis à l'admini- stration provinciale de la Flandre orientale.	75	1,650	*	10	Dephson, F.-V.	*	64	*
27	Tielemans, L.-B., professeur à l'école normale de Lieffe.	56	565	*	11	Vande Moer, J.-L.-G.	*	509	*
28	Valerius, H., professeur ordinaire à la faculté des sciences de l'Université de Gand.	68	8,750	*	12	Mertens, F.	*	2,515	*
29	Verbessem, J.-F., inspecteur can- tonal de l'enseignement pri- maire.	56	235	*	15	M ^{lle} Latour, M.-H.	*	898	*
30	Oben, H., instituteur à l'école d'application à Hasselt.	56	495	*	14	M ^{lle} Delchef, J.-M.	*	1,510	*
31	Oudart, S.-L.-J., chef de bureau au commissariat de l'arrondis- sment de Philippeville.	72	1,354	*	15	Wallenacq, X.-J.	*	1,834	*
32	Dephson, F.-V., régent à l'école moyenne de l'État à Gand.	50	2,315	*	16	M ^{lle} Goujon, R. (sœur Cécilienne).	*	426	*
					17	Nys, A.	*	243	*

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
18	M ^{lle} Cravatte, A.-M.	"	942	"	42	M ^{me} Van Overbeke, née Henry, I.	"	1,423	"
19	Votion, L.	"	1,090	"	43	M ^{lle} Ricourt, S.-J.	"	1,717	"
20	De Bruyn, É.	"	1,029	"	44	Roeckx, H.-V.	"	826	"
21	Peremans, B.-L.	"	954	"	43	Waterschoot, P.-J.	"	1,429	"
22	Rogghé, P.-J.	"	150	"	40	Madame Daloze, née Lobleaux, M.-T.-J.-G.	"	891	"
23	Dierickx, V.-P.-E.	"	1,690	"	47	Renard, J.-A.	"	850	"
24	M ^{lle} Delcampe, M.-L.	"	504	"	48	Fassiaux, I.-L.-J.	"	2,081	"
25	M ^{me} Dehu, née Mathieu, S.-E.	"	441	"	49	Pirson, I.-J.	"	1,332	"
26	Delcour, D.	"	711	"	50	Madame Willems, née Grégoire, C.-M.-W.	"	385	"
27	De Vries, A.	"	1,044	"	51	Namèche, F.-X.	"	646	"
28	Madame Peleman, née Denhae- rynck, S.-M.	"	776	"	52	Vannechel, C.-M.	"	925	"
29	Allard, C.-F.	"	1,275	"	53	Seutin, É.-D.	"	2,156	"
30	Feron, G.-J.-F.	"	1,346	"	54	M ^{me} Davignon, née Toussaint, A.-J.	"	1,045	"
31	Colin, H.-B.-L.	"	856	"	55	Sœur, A.-J.	"	1,150	"
32	Claes, F.-L.	"	177	"	56	Moulin, J.-F.	"	142	"
33	Degives, J.-F.	"	510	"	57	Hennuyez, D.-A.-J.	"	684	"
34	M ^{lle} Morjean, H.-M.-J.	"	899	"	58	Peters, R.	"	1,018	"
35	Groutars, J.-H.	"	500	"	59	Ternest, C.	"	3,020	"
36	Albertyn, J.-J.	"	180	"	60	Van Hecke, E.	"	1,441	"
37	Franck, V.	"	556	"	61	Martiu, D.-J.	"	956	"
38	Fontaine, P.-J.	"	133	"	62	Frings, A.-H.	"	1,284	"
39	Hivin, H.-J.	"	5,735	"	63	Wautot, F.	"	1,761	"
40	Lannoy, L.-J.-G.	"	2,333	"	64	Madame Debruxelles, née Dil- beek, N.-C.	"	589	"
41	Le Clerc, C.-L.-J.	"	681	"	65	Coyou, A.	"	1,562	"

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
66	M ^{lle} Jallet, H.-A.	»	951	»	90	Grimar, J.	»	625	»
67	Bricout, G.	»	915	»	91	Smiets, G.-L.	»	4,325	»
68	Guillaume, E.-J.	»	1,474	»	92	Beyls, J.-B.	»	1,886	»
69	M ^{me} Mattelé, née Verplancke, M.-S.	»	1,059	»	93	Mouteau, J.-B.	»	1,112	»
70	Scohier, F.-F.	»	1,502	»	94	Jocquet, P.-J.	»	1,010	»
71	Berrens, J.-J.	»	1,329	»	95	Roger, J.-B.-G.-P.	»	706	»
72	Davignon, N.-J.	»	1,561	»	96	M ^{me} Pouchau, née Thuertinckx, M.	»	1,154	»
73	Mouton, L.-H.	»	4,050	»	97	M ^{me} V ^e Langhaus, née Ham- bursin, M.-H.	»	271	»
74	Madame Bellefroid, née Vander- velden, A.-C.	»	961	»	98	M ^{me} Olivier, née Mailleux, J.-H.	»	605	»
75	De La Ruelle, C.	»	502	»	99	M ^{lle} Ouwerx, C.-J.-J.	»	1,258	»
76	Liénard, F.	»	1,878	»	100	M ^{lle} Groenen, M.-A.	»	500	»
77	Bouchet, A.	»	817	»	101	M ^{lle} Vande Putte, M.-V.	»	865	»
78	Madame Minguet, née Lebaron, M.-J.-Z.	»	790	»	102	Vanden Eynde, F.-M.	»	2,378	»
79	Lefèvre, G.	»	1,740	»	103	Bals, J.-A.	»	862	»
80	Vilvörder dit Vilvoerder, J. . . .	»	1,158	»	104	Detollenaere, L.-M.-M.	»	1,300	»
81	Dessart, V.-J.	»	1,525	»	105	Delmotte, G.-P.	»	922	»
82	Collin, C.-J.	»	921	»	106	Rosmant dit Rosnian, F.	»	1,212	»
83	M ^{me} Haerens, née Van Damme, I.-J.	»	1,353	»	107	Pire, O.-J.-J.	»	410	»
84	Verbrugge, B.	»	1,252	»	108	Lipstadt dit Lipstadt, L.-J. . . .	»	1,275	»
85	M ^{me} Sauwen, née Laporte, M.-J.	»	1,073	»	109	M ^{me} Colette, née Baré, M.-V. . .	»	428	»
86	Jaminet, J.-J.	»	2,287	»	110	M ^{me} Mattelé, née Verplancke, M.-S.	»	1,108	»
87	Gustin, J.-H.-J.	»	1,016	»	111	Berrens, J.-J.	»	1,415	»
88	Gowie, É.	»	1,147	»	112	M ^{lle} Hollants, C.	»	346	»
89	M ^{lle} Goossens, É.	»	810	»	115	M ^{me} Bertoux, née Bilmont, L.-T.-J.	»	1,257	»

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
6	Ooms, J.-F., garde-forestier à Dessel (art. 1 et 8).	67	271	42	25	Coosemans, J.-B., inspecteur de 1 ^{re} classe des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	71	4,455	286
7	Ruebens, B.-B., éclusier-receveur à Dacknam (art. 1, 8 et 13).	74	911	56	26	Jouniaux, A.-L.-J., inspecteur de 1 ^{re} classe des eaux et forêts (art. 1, 8 et 13).	70	4,447	316
8	Plumet, A.-J., éclusier à l'écluse n° 9 du canal de Charleroi à Bruxelles (art. 5 et 8).	58	728	81	27	Sibenaler, A., garde-brigadier-forestier (art. 1 et 8).	65	480	320
9	De Smet, C.-A., répétiteur au conservatoire royal de musique de Gand (art. 1, 8 et 13).	68	750	10	28	Baëtens, F.-J.-E.-C., conducteur principal de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	67	2,041	342
10	Ansiaux, E., garde-brigadier-forestier à Peligny (art. 5 et 8).	56	511	81	29	Pladys, P.-F., garde-dunes (art. 5 et 8).	65	684	350
11	Geurts, J., pontonnier au pont n° 3 du canal de Turnhout à Anvers (art. 1 et 8).	68	481	100	30	Verleyen, E., aide-éclusier (art. 1, 8 et 13).	76	150	350
12	De Simoni, G.-H.-J., ingénieur en chef, directeur des mines (art. 1, 8 et 13).	66	5,762	139	31	Nille, J.-B.-F., sergent d'eau (art. 1 et 8).	73	650	345
13	Herode, G.-J., commis d'ordre de 1 ^{re} classe de l'administration centrale (art. 1 et 8).	65	1,652	170	32	De Hondt, J.-F., épouse Desfossez, nettoyeuse à l'administration centrale (art. 5, 8 et 14).	58	500	345
14	Braun, A.-J., palefrenier du haras de l'État (art. 5 et 8).	55	566	175	33	M ^{me} La Faye, née Fafchamps, F.-D.-L., professeur au conservatoire royal de musique de Bruxelles (art. 1 et 8).	67	964	302
15	Stockman, H.-J., ingénieur en chef, directeur des ponts et chaussées (art. 1, 8 et 13).	68	6,750	200	34	Lignel, R.-L., garde-forestier (art. 1 et 8).	70	271	358
16	Delincé, G.-F., garde-forestier à Huy (art. 5 et 8).	61	541	197	35	Reinquin, P.-J., garde-brigadier-forestier (art. 1, 8 et 13).	72	742	4
17	Éveraert, J., garde-canal au canal de Gand à Terneuzen (art. 1 et 8).	82	641	251	TOTAL. . . .			61,884	
18	Boucheff, A., Sous-conservateur au canal de Mons à Condé (art. 1, 8 et 13).	60	1,500	261	Ministère des Chemins de fer, Postes et Télégraphes.				
19	Soumois, J.-J., garde-forestier à Vodelée (art. 5 et 8).	70	541	261	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
20	Épouse Crépin, née Linsback, M.-C.-N., concierge en disponibilité (art. 1 et 8).	65	869	287	1	Dewalque, H.-F., facteur rural (art. 5 et 8).	48	500	500
21	Simon, L., garde-forestier au triage de Pussemange (art. 5, 8 et 13).	65	495	285	2	Gorrebeck, F., matelot-canoitier (art. 5 et 8, § 2).	54	910	"
22	Guerrier, C.-F.-E.-J., inspecteur des eaux et forêts (art. 1 et 8).	65	5,766	286	3	Jossart, A.-J., commis des postes (art. 5, 6 et 8, § 1).	57	1,808	549
23	Daveyne, B.-J., pontonnier au canal de Gand à Ostende (art. 1 et 8).	67	418	286	4	Michel, P.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	57	577	"
24	Conrardy dit Courandy, J.-L., commis de 1 ^{re} classe des ponts et chaussées (art. 1 et 8).	66	1,475	285	5	Delloye, J.-F.-J., commis des postes (art. 5 et 8).	46	1,025	"
					6	D'hyedt, A.-E., chef de dépôt au chemin de fer (art. 5, 6 et 8, § 1).	45	1,089	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
7	Gratry, C.-J.-V., percepteur des postes (art 1 et 8, §§ 1 et 13).	71	4,350	"	31	De Meyere, P., facteur rural (art. 5, § et 14).	46	500	"
8	Van Acker, J.-B., facteur rural (art. 5, § et 13)	65	750	"	52	Poupaert, F.-P, chef-facteur des postes (art 1 et 8, §§ 2 et 15).	68	1,592	82
9	Cochet, J.-J., facteur rural (art. 5 et 8).	62	726	"	53	Dedours, J.-E., facteur rural (art. 1 et 8, § 2).	67	625	"
10	Charlot, J.-J. facteur rural (art 5 et 8).	61	666	"	54	Vandenhoock, E.-L., facteur rural (art. 5 et 8)	57	597	"
11	Regniers, L.-T., facteur rural (art. 5 et 8).	52	557	"	55	Marquette, F.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	54	740	"
12	Van den Broncke, F., facteur rural (art. 1 et 8).	68	742	"	56	Hubert, A.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	50	556	"
15	Valcke, H.-F., percepteur des postes (art. 1 et 8, §§ 1, 13 et 59).	67	4,550	"	57	D'Hacnens, J.-B., facteur des postes (art. 5 et 8).	48	716	"
14	Lerate, C.-D.-J., garde convoi (art. 5 et 9)	50	426	55	58	Joniaux, V.-A., commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	50	1,565	121-122
15	Pollet, L.-D., portier au chemin de fer (art 5 et 8).	56	953	"	59	François, C.-L., chef-facteur de station (art. 1 et 8, § 1).	67	1,658	"
16	Crohain, S., garde au chemin de fer (art. 5 et 9).	54	420	"	40	Rouvroy, F.-F, facteur des postes (art 5 et 8).	58	829	"
17	Moyaers, J. F., facteur des postes (art. 5 et 8)	71	1,041	55	41	Haan, J., commis au chemin de fer (art. 5 et 8).	65	1,755	"
18	Bonhomme, H.-J., facteur des postes (art. 1 et 8, §§ 2 et 13).	57	759	"	42	Gentinne, H.-J, agréé au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	56	319	"
19	Dessart, P.-L., facteur rural (art. 5 et 8).	55	565	"	43	Sadones, J., facteur des postes (art. 5 et 8).	64	917	"
20	Adam, L. facteur des postes (art. 5 et 8).	55	527	"	44	Franquet, T., facteur rural (art. 5 et 8).	65	657	"
21	Defossé, V.-J., facteur des postes (art. 5 et 8).	44	601	"	45	Vrambout, L.-A., facteur rural (art. 5 et 8).	65	685	"
22	Laurys, L.-F., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	67	5,466	"	46	Benoit, C., facteur des postes (art. 5, 8 et 13).	61	1,000	"
23	Laurys, L.-F., chef de station (art. 1, 6 et 8, §§ 1 et 15).	67	4,500	82	47	Dachelet, F.-J., facteur de perception (art. 5 et 8).	56	700	121-122
24	Jacobs, B.-G., chef-garde (art 5 et 8).	59	1,612	"	48	De Backer, L.-J., chef-garde (art. 5 et 8).	52	1,105	"
25	Pelousse, E., receveur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	48	1,680	"	49	Halet, H., chef de station (art. 5 et 8, § 1).	65	960	188
26	Delvaux, L., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	44	794	"	50	François, E.-H.-J.-A., contrôleur au chemin de fer (art. 5 et 8, § 1).	56	5,584	"
27	Baudour, A., 1 ^{er} chef-garde (art. 1 et 8, §§ 2 et 15).	70	2,625	"	51	Lagasse, L.-F.-J., facteur des postes (art. 1, 8 et 15).	66	975	"
28	Devos, P.-J, 1 ^{er} chef-garde (art. 1, 8 et 15).	68	2,625	"	52	Deguffroy, C.-A.-J., chef de station (art. 5 et 8).	60	2,664	"
29	Verhaegen, J.-J., chef-garde (art 1 et 8, §§ 2 et 15).	66	1,875	"	53	Philippin, L.-J., percepteur-chef de station (art 5 et 8, § 1).	65	5,465	"
50	Boeckmans, N.-A., facteur rural (art 5 et 8).	56	600	"	54	Braive, J.-J., conducteur-mécanicien au service de la marine (art. 1 et 8, §§ 1 et 15).	71	3,500	"

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
55	Juste, L.-C., chef de division au secrétariat général (art. 1 et 8, § 1).	70	4,450	•	78	Coninx, G.-J., commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	55	1,346	249
56	Dufour, A.-F., chef supérieur du service des paquebots (art. 1 et 8, § 1 et 15).	69	0,285	•	79	Van Iersel, J.-F., facteur de per- ception (art. 3 et 8).	53	675	•
57	Geno, F.-G.-J., percepteur et com- mis des postes (art. 1 et 8, § 1).	48	780	249	80	Thyes, E.-A., commis au chemia de fer (art. 3 et 8, § 1).	56	565	•
58	Boigelot, A., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	4,400	•	81	De Clerck, G., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	65	1,132	•
59	Vanwindekens, E.-C., chef de station (art. 1 et 8, § 1).	65	3,500	•	82	Duqué, J., facteur rural (art. 3 et 8).	61	627	•
60	Glibert, J.-F., chef-garde (art. 3 et 8).	49	791	•	83	Orlandini, L.-F.-A., facteur des postes (art. 3 et 8, § 2 et 13).	61	075	•
61	Severyns, N.-H., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	72	1,419	•	84	Bertholet, J.-H., facteur de per- ception (art. 3 et 8).	59	754	•
62	Bekers, J.-F., agréé au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	71	1,068	•	85	Vandamme, C.-L., patron-pilote (art. 3 et 8, § 2).	59	1,020	•
63	Servais, V., commis-chef au che- min de fer (art. 1 et 8, § 1).	70	3,000	•	86	Verleyen, L., pilote-auxillaire (art. 3 et 8, § 2).	58	333	•
64	Delepinne, C.-J., percepteur des postes (art. 1 et 8, § 1).	70	2,700	•	87	Baelde, F.-A., facteur rural (art. 3 et 8).	55	550	•
65	Kerkhoff, H.-A.-G., inspecteur au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	70	4,875	•	88	Milisse, F.-J., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	44	386	•
66	Colinez, C.-J., chef de division au télégraphe (art. 1 et 8, § 1).	69	4,546	•	89	Van Glabbeke, P.-F., chef-pilote (art. 3 et 8).	62	1,625	•
67	Masy, V.-H.-J., directeur de service au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	4,557	•	90	Marquette, F.-J., facteur des postes (art. 3 et 8).	54	755	206- 206
68	Cuissez, A.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	2,516	•	91	Joossens, J.-F., matelot (art. 1 et 8).	69	851	•
69	Baems, A., facteur des postes (art. 1 et 8, § 13).	67	975	•	92	Derauw, J.-F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	69	2,260	•
70	Burniat, F.-J., facteur rural (art. 1 et 2, § 8).	67	740	•	93	Peters, M.-J., chef-garde (art. 3 et 9).	44	1,026	•
71	Schaessens, J.-F., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	67	1,048	•	94	Léonard, L.-J., chef-garde (art. 3 et 8).	65	1,705	•
72	De Pachtere, F.-M.-I., facteur des postes (art. 1 et 8, § 2 et 13).	67	975	•	95	Vangulick, G.-H.-A.-M., 1 ^{er} commis au chemin de fer (art. 3 et 8, § 1).	44	1,020	•
73	Brabant, F., commis au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1 et 13).	66	2,110	•	96	Herreman, C., facteur rural (art. 3 et 8).	64	651	•
74	Chomé, H.-A., chef de bureau au chemin de fer (art. 1 et 8, § 1).	66	5,665	•	97	Reniers, E., facteur rural (art. 3 et 8).	61	521	•
75	Maisin, H.-G., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	62	1,248	•	98	Falize, H.-J.-A., receveur au che- min de fer (art. 3 et 8, § 1).	45	1,250	•
76	Surmont, A.-G., percepteur des postes (art. 3 et 8, § 1).	60	3,127	•	99	Determe, C.-F., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	66	663	•
77	De Tender, J.-B., facteur des postes (art. 3 et 8).	58	611	•	100	Bertrand, A.-J., facteur rural (art. 3 et 8, § 2).	66	645	•
					101	Delmal, F.-J., chef-facteur (art. 3 et 8, § 1).	63	1,568	•

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
34	Maréchal, J.-A.-G., gendarme (art. 21).	50 ¹ / ₂	641	48- 189	61	Missael, L.-Ph, brigadier de gen- darmérie (art. 21).	41 ¹ / ₂	571	155- 189
35	Constant H.-L., gendarme (art. 21).	45	602	Id	62	Censier, A.-J., brigadier de gen- darmérie (art. 21).	46	564	Id
36	Copinne, N.-J., gendarme (art. 21).	50	564	Id	63	De Waele, Z., gendarme (art. 21).	57 ¹ / ₂	693	Id
37	Malliet, P.-G., capitaine adminis- trateur d'habillement (art. 21).	46	1,531	40- 189	64	Warnier, A.-J., gendarme (art. 21).	55	672	Id
38	Vanderveelde, H.-Ph.-M.-J. sous- lieutenant (art. 21).	28 ¹ / ₂	770	Id.	65	Barvaux, H.-J.-A., gendarme (art. 21).	54	685	Id.
39	Malliet, P.-G., capitaine adminis- trateur d'habillement (art. 20).	46	2,500	151- 189	66	Balbeur, J, gendarme (art. 21) .	52 ¹ / ₂	658	Id
40	Weimerskirch, D.-V., lieutenant- colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	155- 189	67	Raemackers, J., gendarme (art. 21).	52	651	Id
41	Marquet, B.-J.-J., major (art. 2, § 3).	55 ¹ / ₂	5,960	Id.	68	Gillard, J.-L.-V., gendarme (art. 21).	52	651	Id.
42	Desuter, P.-J., major (art. 2, § 3).	58	3,094	Id.	69	Lallemand, J.-J., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	616	Id.
43	Michel, H.-J., major (art. 2, § 3).	58	5,218	Id.	70	Lagneau, J.-N.-A., gendarme (art. 21).	46 ¹ / ₂	602	Id.
44	Cammelbeeck, H, capitaine (art. 2, § 3).	55	2,469	Id.	71	Leveccq, J.-J.-B. gendarme (art.) 21).	44 ¹ / ₂	602	Id.
45	Van Acker, L.-J., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,775	Id	72	Van Nimmen, J.-F., soldat réformé (art. 21).	61	342	Id.
46	Charnel, J.-L., lieutenant (art. 2, § 3).	55	1,712	Id.	73	Adat, D.-G., lieutenant (loi du 27 mai 1840).	42 ¹ / ₂	870	158- 189
47	Bessire, J.-J., commis aux écri- tures (art. 20).	60	1,122	155- 189	74	Desmaisieres, A.-P.-H.-L., colo- nel (art. 1 ^{er}).	56	4,000	156- 157- 189
48	Ernoix, J., premier sergent (art. 20).	55	924	Id	75	De Witte, G, musicien gagiste (loi du 27 mai 1840).	57 ¹ / ₂	448	154- 189
49	Pasteels, J.-F., maréchal des logis (art. 20).	20	700	Id	76	Remy, L.-P., capitaine (art. 20.)	45 ¹ / ₂	2,750	156- 157- 189
50	Deveze, M.-J.-A.-E., commis aux écritures (art. 21).	45 ¹ / ₂	769	Id.	77	Mauvisin, O.-F., capitaine (art. 20).	42	2,500	Id.
51	Gilet, Th., commis aux écritures (art. 21)	45	862	Id.	78	Renard, A.-F.-C.-F, capitaine (art. 20).	44	2,500	Id.
52	Bourdon, E.-J.-A., surveillant (art. 21).	47	775	Id.	79	Milord, J.-B, sous-lieutenant (art. 20).	55 ¹ / ₂	1,540	Id.
53	De Greve, L.-J., surveillant (art. 21).	44	750	Id.	80	Buissere, L.-J., sous-lieutenant (art. 20).	28 ¹ / ₂	1,540	Id.
54	Defoy, W., ouvrier (art. 21). . .	22 ¹ / ₂	542	Id.	81	Janssen, H.-J., major (art. 21). . .	57 ¹ / ₂	5,500	Id.
55	Lesage, Ch.-L., caporal clairon (art. 21).	56 ¹ / ₂	600	Id	82	Prevost, E.-TH.C., major (art. 21).	47	2,725	Id.
56	Vercauteren, P.-Ch., musicien ga- giste (art. 21).	45	745	Id	83	Sarazin, H.-A -A, major (art. 20).	54	5,500	Id
57	Malfroid, E., adjudant de batterie (art. 21).	40 ¹ / ₂	676	Id	84	Moselli, A.-F.-J., major (art. 21).	54	5,176	Id.
58	Rosseel, Th., trompette brigadier (art. 21).	40	555	Id	85	Verzyl, D.-D.-G, capitaine (art. 21).	45 ¹ / ₂	1,813	Id.
59	Schuyesmans, M.-A., soldat (art. 21).	45 ¹ / ₂	552	Id	86	Boulengé, A.-J, capitaine (art. 21).	54	2,188	Id.
60	Robinet, J.-B., brigadier de gen- darmérie (art. 21).	41 ¹ / ₂	581	Id.	87	Barafin, A.-D., capitaine (art. 21).	49	2,125	Id.
					88	Seghers, E.-J.-H., capitaine (art. 21).	49	2,031	Id.

Numéro d'ordre	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
89	Meert, P.-L., capitaine (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,844	156- 157 et 189	115	Duchene, J.-H., sergent major (art. 21).	61 $\frac{1}{2}$	840	242
90	Ringas, H.-J.-H., capitaine (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	1,813	Id.	116	Postal, J., sergent (art. 21) . . .	42 $\frac{1}{2}$	722	Id.
91	Thelie, Ch.-H., capitaine (art. 21).	42 $\frac{1}{2}$	1,719	Id.	117	Janssens, L.-M., sergent (art. 21).	60	700	Id.
92	Coutant, C.-I., capitaine (art. 21).	44 $\frac{1}{2}$	1,688	Id.	118	De Doncker, P.-L., soldat (art. 21).	57 $\frac{1}{2}$	425	Id.
93	Bavais, F.-M.-J.-D., capitaine (art. 21).	42	1,503	Id.	119	Winnepenninckx, V.-E.-M., caporal (art. 21).	40	457	Id.
94	Becar, L.-J.-A., de Pavie, médecin de bataillon de 2 ^e classe (art. 21).	52	925	Id.	120	Lesueur, E.-L., premier sergent (art. 21).	60	840	Id.
95	Schaeverbeke, L.-F., capitaine (art. 2, § 1 ^{er}).	54 $\frac{1}{2}$	2,156	182 et 315	121	Dooms, J., maréchal des logis chef (art. 21)	54 $\frac{1}{2}$	802	Id.
96	Ducorron, E., capitaine (art. 20).	50	3,500	250	122	Stroobant, A.-P., adjudant sous- officier (art. 21).	48 $\frac{1}{2}$	791	Id.
97	Schouten, F.-F.-H.-M., colonel (art. 21).	57	5,000	Id.	123	Hytens, A.-R., soldat (art. 21) .	50	411	Id.
98	De Laet, L., premier sergent (loi du 27 mai 1840).	40 $\frac{1}{2}$	476	Id.	124	Desplechin, L., conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 21)	60	1,020	Id.
99	Deboer, C.-F., général major (art. 1 ^{er}).	65	6,200	243	125	De Smet, P., conducteur d'artil- lerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	60	850	Id.
100	Ingels, L.-A., colonel (art. 1 ^{er}) .	56	5,000	Id.	126	Jammes, P.-J., conducteur d'ar- tillerie de 1 ^{re} classe (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	964	Id.
101	Roger, V.-N., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	58	4,000	Id.	127	Dupont, E.-F., adjudant sous-offi- cier (art. 21).	60 $\frac{1}{2}$	1,020	Id.
102	Duverdyn, F.-J., lieutenant-colon- nel (art. 1 ^{er}).	57 $\frac{1}{2}$	4,000	Id.	128	Mus, P.-J.-F., soldat (art. 21) .	60	446	Id.
103	Vandervoorde, P.-F.-M., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	5,000	Id.	129	Rongé, J.-B., trompette (art. 21).	60	480	Id.
104	Aerts, L.-L., capitaine (art. 1 ^{er}) .	55	2,500	Id.	130	Bourgeois, H.-J., caporal (art. 21).	35	410	Id.
105	Gloes, H.-J.-H.-E., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	2,500	Id.	131	Gerard, H., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21)	55	979	Id.
106	Binamé, L.-A., lieutenant-colonel (art. 2, § 3).	56	3,850	Id.	132	Marchal, A.-J., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	58	944	Id.
107	Van Mieghem A., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,888	Id.	133	Vandeu Branden, L.-F., maréchal des logis de gendarmérie (art. 21).	49 $\frac{1}{2}$	918	Id.
108	De Puydt, J.-F., capitaine quar- tier-maître (art. 2, § 5).	58	2,925	Id.	134	Tallier, J.-D., brigadier de gen- darmérie (art. 21).	52 $\frac{1}{2}$	790	Id.
109	Dallons, J.-G., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,700	Id.	135	Verhelst, J.-B., brigadier de gen- darmérie (art. 21).	45 $\frac{1}{2}$	750	Id.
110	Pierson, K., capitaine (art. 2, § 5).	55	2,544	Id.	136	Kesteley, J.-B., gendarme (art. 21).	60	700	Id.
111	Delvoie, P.-F.-F., Lieutenant (art. 2, § 5).	55	1,990	Id.	137	Goulard, C., gendarme (art. 21) .	48 $\frac{1}{2}$	627	Id.
112	De St-Remy, P.-J.-W., officier d'administration de 3 ^e classe (art. 2, § 5).	55	1,596	Id.	138	Verheyden, L., gendarme (art. 21).	46	609	Id.
113	Schuermans, J.-B., surveillant (art. 20).	60	924	242	139	Gilmand, C.-J., gendarme (art. 21).	54 $\frac{1}{2}$	595	Id.
114	Dalem, N.-J., ouvrier (art. 21) .	22	542	Id.	140	Bailieux, P.-E., gendarme (art. 21).	43	574	Id.
					141	Maurice, F.-A., gendarme (art. 21).	40 $\frac{1}{2}$	560	Id.
					142	Scion, J., gendarme (art. 21) . .	35 $\frac{1}{2}$	560	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles de la loi de 1844 dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
143	De Kerchove, G.-G.-H.-M., lieutenant (art. 20).	51 ¹ / ₂	1,850	240-241	171	Henry, J.-L., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	56	944	514
144	Verbaeys, L.-G.-E., capitaine (art. 2, § 3).	55	2,965	155-313	172	Janne, F.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	55 ¹ / ₂	782	Id.
145	Wauwermaes, H.-E., Général major (art. 1 ^{er}).	65	6,200	313	173	Parfondry, F.-E., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	50	935	Id.
146	Cauwe, A., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.	174	Javaux, J.-J., maréchal des logis de gendarmerie (art. 21).	47	727	Id.
147	Vanassche-Stallaert, V.-J.-J.-H., colonel (art. 1 ^{er}).	60	5,000	Id.	175	Henrion, Ch.-J., brigadier de gendarmerie (art. 21).	51 ¹ / ₂	777	Id.
148	Aerts, H.-J.-Th., vétérinaire en chef (art. 1 ^{er}).	65	4,000	Id.	176	Dethioux, P., brigadier de gendarmerie (art. 21).	51 ¹ / ₂	731	Id.
149	Duchateau, E.-E., lieutenant-colonel (art. 1 ^{er}).	55	4,000	Id.	177	Differding, J.-P., gendarme (art. 21).	55 ¹ / ₂	655	Id.
150	Vanderschuren, Th.-A., major (art. 1 ^{er}).	58	3,500	Id.	178	Boitte, V., gendarme (art. 21).	50	641	Id.
151	De Poorter, A.-H.-J., capitaine (art. 1 ^{er}).	55	3,000	Id.	179	Havenne, H.-J., gendarme (art. 21).	42	585	Id.
152	Crockaert, P.-F., capitaine quartier-maître (art. 2, § 5).	58	2,965	Id.	180	Delizée, J.-B., gendarme (art. 21).	41	564	Id.
153	Koller, H., capitaine (art. 20).	52 ¹ / ₂	3,500	312	181	Schelle, A.-E., premier sergent (loi du 27 mai 1840).	40	459	512
154	Cambier, A.-H.-L., lieutenant (art. 20).	42	2,220	Id.	TOTAL.			283,604	
155	Creyf, J.-L.-A., capitaine (art. 21).	54	2,025	Id.	Ministère des Finances.				
156	Mouliez, L.-L., capitaine (art. 21).	51	2,700	Id.	<i>Fonctionnaires et employés.</i>				
157	Brocal, L.-J., capitaine (art. 21).	41 ¹ / ₂	1,438	Id.	1	Vander Linden, A.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 15).	68	1,521	532-533
158	Smeijsters, J.-B.-E., capitaine (art. 21).	46	1,969	Id.	2	Épouse Dhondt, née Putman, ex-commis des accises (art. 40 de la loi et 45 et 46 des statuts).	54	242	534
159	Brauwens, Th.-J., sous-lieutenant (loi du 27 mai 1840).	28 ¹ / ₂	616	313	3	Blémar, H.-A., receveur des contributions (art. 5 et 8).	54	1,214	54
160	Vergucht, A., soldat congédié (art. 18).	43 ¹ / ₂	515	314	4	Jaumin, G.-J., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	62	1,905	Id.
161	Dourtois, A.-A., gendarme (art. 20).	54	770	Id.	5	Lescrinier, F.-A., lieutenant des douanes (art. 5, 8 et 15).	61	1,567	Id.
162	Steenwinkels, J., surveillant (art. 21).	58 ¹ / ₂	815	Id.	6	Scharpé, L., receveur des contributions. (art. 5 et 8).	60	1,207	Id.
163	Ursaut, Ch., cuisinier (art. 21).	44	718	Id.	7	Pasquasy, A.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.
164	Delanoy, J.-B., sergent (art. 21).	58 ¹ / ₂	700	Id.	8	Grognard, H.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	65	1,162	Id.
165	Gevaert, Ch., sergent (art. 21).	57 ¹ / ₂	662	Id.	9	Francotte, J.-J., brigadier des douanes (art. 5, 8 et 15).	64	1,162	Id.
166	Demey, Ch.-L., premier sergent (art. 21).	56	856	Id.	10	Delacharlerie, F.-J., receveur des contributions (art. 5 et 8).	61	1,138	Id.
167	Schutters, R.-B., sergent (art. 21).	44	735	Id.					
168	Vandelbrine, Fr., soldat (art. 21).	45	373	Id.					
169	Pourbaix, A.-R., maréchal ferrant (art. 21).	59	446	Id.					
170	Van Pollaert, F., brigadier (art. 21).	55 ¹ / ₂	581	Id.					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Monteur.
11	Chevry, E.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	1,002	34	35	Hospel, A.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	58	932	110
12	Vande Steene, E.-F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	53	968	Id.	56	Williams, L.-U.-J., directeur des contributions (art. 1, 8, 59 et 13).	67	6,000	74
13	Damery, C.-F., timbreur (art. 3 et 8).	50	923	Id.	57	Leblau, N., directeur des contributions (art. 1, 8 et 13).	69	6,000	Id.
14	Champenois, J.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	53	886	Id.	58	Fivé, N.-L.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	69	2,802	Id.
15	Opdenacker, G., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	808	Id.	59	Salade, E.-F.-J., commis de direction des contributions (art. 3 et 8).	52	1,345	Id.
16	Metten, W., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	786	Id.	40	Soetemans, J.-E.-S., directeur de l'enregistrement (art. 1, 8, 59 et 13).	67	6,000	Id.
17	Vankerkom, J.-B., préposé des douanes (art. 3 et 8).	61	751	Id.	41	Duchesne, C.-A.-J., receveur de l'enregistrement (art. 3 et 8).	47	1,715	Id.
18	Gérard, F.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	726	Id.	42	Gaspard, J.-J., dit Gaspar, brigadier des douanes (art. 1, 8, et 13).	65	1,162	Id.
19	Duyckers, A.-I., commis des accises (art. 3 et 8).	44	635	Id.	45	Duchateau, H.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	777	Id.
20	Busson, J.-B.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	62	599	Id.	44	Gysels, J.-F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,144	110
21	Beaucourt, C.-L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	67	2,628	Id.	45	Huys, P.-L., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,122	Id.
22	Monteyne, J.-L., vérificateur des douanes (art. 1, 8 et 13).	70	1,087	Id.	46	Cheneau, L., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	56	1,060	Id.
23	Hanoulle, V., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,905	Id.	47	Van Langendonck, C.-G.-F., commis des accises (art. 3 et 8).	61	925	Id.
24	Guilmin, P.-J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,850	Id.	48	Fevry, C.-J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	000	Id.
25	Navaux, J.-J.-G., sous-lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	63	1,462	Id.	49	Van Hoet, A., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	63	825	Id.
26	Gillet, F.-G., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,259	Id.	50	Huart, V.-H., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	715	Id.
27	Stiennon, G.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	67	1,237	Id.	51	De Moulin, P.-E.-L., commis aux écritures (art. 3 et 8).	41	677	Id.
28	Vanbooreheke, L., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	65	1,257	Id.	52	Bohm, F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	65	601	Id.
29	Bourguignon, J.-H.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	67	1,162	Id.	53	Latour, C.-L., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	68	4,567	Id.
30	Rodangé, C., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	1,162	Id.	54	Vanderveelde, E.-L., commis des accises (art. 1 et 8).	68	1,174	Id.
31	Vanhoogheweghe, D.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	825	Id.	55	Vanden Bosch, P.-J.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,162	Id.
32	Vande Weghe, P.-J., commis des accises (art. 1, 8 et 13).	67	825	Id.	56	Debauche, P.-J., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,122	Id.
33	Jadoul, P.-J., préposé des douanes (art. 1 et 8).	65	672	Id.	57	Huet, A.-J., commis des accises (art. 1 et 8).	65	1,064	Id.
34	Vincent, P.-F., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	60	1,162	74					

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application.)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
58	Delrée, G.-J., préposé des douanes (art. 1, 8 et 13).	69	825	119	81	Lefebvre, A.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	64	1,162	107
59	Haesebaert, P.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	67	817	Id.	82	Wéber, P.-J., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	1,162	Id.
60	Gortebeck, A.-F., commis des accises (art. 3 et 9).	58	1,074	154	83	Drailly, E.-J., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	64	1,108	Id.
61	Montfort, L.-J.-V.-E.-A., receveur des contributions (art. 3 et 8).	56	1,376	Id.	84	Van Snick, L., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	61	1,100	Id.
62	Verschoore, E.-E.-A., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	58	1,162	Id.	85	Schoorens, L., commis des accises (art. 3 et 8).	59	1,094	Id.
63	Van Damme, J.-C.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	54	520	Id.	86	Delahaut, F., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	57	1,025	Id.
64	Detavernier, P.-E., préposé des douanes (art. 3 et 8).	52	507	Id.	87	Cocu, E.-D., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	60	954	Id.
65	Schollaert, A., receveur des do- maines (art. 1 et 8).	65	4,244	Id.	88	Willems, D.-A., matelot des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	900	Id.
66	Librechts, F.-A., contrôleur des douanes (art. 3 et 8).	62	3,645	197	89	Vanderstraten, J., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	61	900	Id.
67	de Burbure de Wesembeke, G.-L.-M., conservateur des hypothèques (art. 1, 8 et 13).	72	5,250	Id.	90	Moers, J.-L.-H., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	800	Id.
68	Verhavert, P.-J., lithographe au ministère (art. 1 et 8).	72	1,258	Id.	91	Noten, G., préposé des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	825	Id.
69	Mollema, J., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	1,517	Id.	92	Soete, P.-F., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	63	818	Id.
70	Renuart, S.-S., receveur des contributions (art. 1 et 8).	66	5,062	Id.	93	Van Rie, F.-V., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	740	Id.
71	Petithan, E.-J., contrôleur des contributions (art. 1 et 8).	65	3,905	Id.	94	Verhamme, P.-L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	60	687	Id.
72	Gérard, C.-H., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	65	2,397	Id.	95	Simoens, P.-J., préposé des douanes (art. 3 et 8).	49	517	Id.
73	De Sadeleire, E.-G., vérificateur des douanes (art. 1 et 8).	65	1,983	Id.	96	Verstrynghe, L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	52	485	Id.
74	Lemoine, A.-J.-A., lieutenant des douanes (art. 1, 8 et 13).	66	1,612	Id.	97	Dedroog, L., préposé des douanes (art. 3 et 8).	59	559	Id.
75	Collard, P.-J., sous-brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	65	900	Id.	98	Standaert, G., receveur de l'enre- gistrement (art. 3 et 8).	42	726	234
76	Lameire, H.-L., préposé des douanes (art. 1 et 8).	68	744	Id.	99	Picard, L.-F., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 13).	67	3,936	Id.
77	Van Langenacker, J.-J.-G.-H., con- trôleur des contributions (art. 3 et 8).	58	3,135	Id.	100	Michel, L.-H., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	62	900	Id.
78	Latour, M., lieutenant des douanes (art. 3 et 8).	53	1,691	Id.	101	Van Durme, E., receveur des con- tributions (art. 1, 8, 59 et 13).	65	3,379	512
79	Dubuc, E.-A.-A., vérificateur des douanes (art. 3 et 8).	48	1,537	Id.	102	Bicquet, D.-L.-J., conservateur des hypothèques (art. 1, 8, 59 et 13).	65	5,250	Id.
80	Antoine, H.-J., commis des accises (art. 3 et 8).	59	1,182	Id.	103	Moreau, L.-D., receveur des con- tributions (art. 1 et 8).	70	5,040	Id.

Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.	Numéro d'ordre.	NOMS, INITIALES DES PRÉNOMS et fonctions remplies en dernier lieu par les pensionnaires. (Articles des lois dont il est fait application)	Age.	Montant des pensions.	Numéro du Moniteur.
104	Baudour, M.-E.-J., contrôleur du cadastre (art. 1, 8 et 13).	71	3,750	312	114	Cleuter, J.-N., sous-brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	58	900	312
105	Chamelot, V.-P., contrôleur du cadastre (art. 1, 8, 30 et 13).	71	3,750	Id.	115	de Coster, J., sous-brigadier des douanes (art. 3 et 8).	59	800	Id.
106	Geerts, J.-A., receveur des contributions (art. 1 et 8).	67	3,740	Id.	116	Naudts, J.-B., commis des accises (art. 3 et 8).	56	730	Id.
107	Nuyens, E.-L., commis aux écritures (art. 1, 8, 39 et 13).	75	1,764	Id.	117	Vanruymbeke, C., préposé des douanes (art. 3 et 8).	63	60	Id.
108	Leeman, P.-J., receveur des contributions (art. 1, 8 et 13).	65	1,740	Id.	118	Lex, D.-F., préposé des douanes (art. 3 et 8).	45	482	Id.
109	De Perre, A.-J., chef-compteur à l'atelier général du timbre (art. 1 et 8)	72	1,341	Id.		TOTAL.		188,375	
110	Van Belle, L.-M., brigadier des douanes (art. 1, 8 et 13).	68	1,162	Id.					
111	Barthels, M.-F.-J., sous-contrôleur des accises (art. 3 et 8).	60	1,852	Id.		Cour des comptes.			
112	Deconinck, L.-M.-C., brigadier des douanes (art. 3 et 8).	65	1,020	Id.		Néant.			
113	Zémès, G.-H., brigadier des douanes (art. 3, 8 et 13).	59	1,000	Id.					